

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire concernant le budget 2022 du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 20 janvier 2022 à 18 h 30, par visioconférence.

Sont présents : Madame le maire
 Nathalie Ross
Madame la conseillère
 Ève Lajoie
Messieurs les conseillers
 Jean-Sébastien Naud
 Luc Gilbert
 François Maltais
 Hervé Gaudreault
 Martin Simard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽³⁹⁵⁹⁾
3. Présentation et adoption du budget de l'année 2022; ⁽³⁹⁶⁰⁾
4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022-2023-2024; ⁽³⁹⁶¹⁾
5. Période de questions;
6. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

22-01-3959

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et déposé.

22-01-3960

Présentation et adoption du budget de l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de *l'article 954 du Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget. Toutefois, lors

d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Mme Ève Lajoie
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées telles que présentées.

22-01-3961

Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 soit adopté tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, François Maltais, demande la levée de l'assemblée. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 06.

(Signé) _____

Nathalie Ross
Maire

(Signé) _____

Véronique Lapointe
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.